
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 7 décembre 2002, à 10 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Ducret, M^{me} Sophie Fischer, M. François Henry, M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson et François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 7 décembre 2002, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B)¹.*Suite du premier débat*

M. Robert Pattaroni (DC). Il m'incombe, au nom du Parti démocrate-chrétien, de faire une première intervention. Nous, démocrates-chrétiens, espérons, parce que c'est notre premier objectif pour aujourd'hui, que nous n'aurons pas à intervenir trop souvent au cours de cette journée.

Quand nous avons reçu le projet de budget, j'avais pris la parole pour donner les premières impressions et j'avais dit, à l'époque, que nous avions le sentiment – cela veut dire que c'était une première impression – d'avoir affaire à un projet de budget d'année électorale, que, contrairement à d'autres années, on n'avait pas prévu d'amortissements complémentaires, ce qui est quand même un truc excellent pour dire d'emblée qu'on veut diminuer la dette et que les recettes paraissent optimistes. C'était des premières impressions, mais il se trouve qu'avec l'étude plus approfondie du projet de budget ces impressions, pour nous, sont restées correctes et l'étude les a confirmées.

Certes, nous avons constaté d'une manière plus approfondie que le Conseil administratif avait énoncé, comme prévu, des objectifs, notamment qu'il avançait vers la transparence avec les fameuses prestations en nature. Du point de vue stratégique, et, à partir de là, je prolonge certaines interventions faites lors de la séance précédente par ceux qui ont dit que nous pouvions être fiers du travail fait

¹ Rapports, 3571, 3857.

par l'Alternative, non seulement au cours des quatre dernières années, mais au cours des douze dernières années, en reprenant simplement un document du précédent Conseil administratif, qui avait la même orientation. Ce document date du budget 1998, où l'on trouvait un plan d'action pour atteindre les objectifs concernant les années 1997 à 2001. Comme nous sommes bientôt à la fin de 2002, nous avons le droit de faire les constats, puisque le Conseil administratif a sans doute dû œuvrer comme il l'avait annoncé.

Dans ce document, on trouvait dix-huit objectifs; je n'en relèverai que six. Le premier objectif du Conseil administratif visait à une refonte complète du statut du personnel. Le deuxième objectif prévoyait une étude en vue de la constitution d'une fondation intercommunale de pompiers et, le cas échéant, d'un service cantonal de sécurité. Le troisième objectif consistait à réévaluer les politiques culturelles appliquées par la Ville. Ensuite, comme quatrième objectif, le Conseil administratif voulait étudier le regroupement d'organismes subventionnés: culturels, sportifs et sociaux. Pour le cinquième objectif, il voulait réduire, voire supprimer, un certain nombre de subventions, examinées sous l'angle de la pertinence; pour le sixième et dernier objectif, il voulait revoir la répartition des charges et compétences entre l'Etat et les communes sous l'angle d'une refonte des institutions visant à les rendre plus efficaces et éviter les redondances.

J'ai bien fait de citer la source de ce document, parce que, si je n'avais pas donné celle-ci, vous auriez dit que c'était évidemment le programme de l'Entente. Eh bien, non, c'est le programme d'un Conseil administratif qui, lorsqu'il se met de temps en temps au vert, peut être parfaitement raisonnable et qui énonce un certain nombre de postulats qui sont sans doute partagés par tous les partis.

A la lumière de ce programme, nous, le Parti démocrate-chrétien, devons dire, et c'est déterminant par rapport à notre attitude relative au budget 2003, que le Conseil administratif a avancé d'une manière extrêmement prudente dans la direction de la réalisation de ces objectifs. On pourrait alors se demander ce que fait le Conseil municipal. Eh bien, Monsieur le président et chers collègues, vous le savez, nous ne sommes pas faits pour nous substituer au Conseil administratif, nous n'en avons pas le temps ni les moyens, par exemple, pour étudier en profondeur le fonctionnement de l'administration ou pour revoir l'attribution des subventions; tout au plus, nous agissons comme des impressionnistes, avec quelques touches de pinceau par-ci, par-là, de manière à corriger ce qui nous paraît devoir être corrigé.

Je voudrais donner très peu de chiffres, mais j'en donnerai quand même quelques-uns. De 1990 à 2002, la population en ville a augmenté, grosso modo, de 5,2%, ce qui est une bonne chose d'une certaine façon. Pendant la même période, savez-vous de combien les charges ont augmenté? Grosso modo, de

46%. Il ne s'agit donc pas pour moi de dire que cela a augmenté X fois, mais je donne quand même ces chiffres: 5 d'un côté et 46 de l'autre. Il est alors facile de dire qu'on peut être fier d'une politique, parce qu'avec l'argent on peut bien sûr satisfaire toutes les demandes.

La question est de savoir si, conformément aux objectifs qui avaient été énoncés par le Conseil administratif d'alors, dans le cadre d'un contexte que nous connaissons bien et qui aujourd'hui, malheureusement, ne se révèle pas plus positif qu'il y a quelques années, le Conseil administratif actuel, par rapport au budget 2003, à la veille des élections, se devait d'adopter la politique suivante: premièrement, d'augmenter tout ce qu'il pouvait, parce qu'il est évident que toute augmentation est bien vue du point de vue électoral; deuxièmement, en même temps, de proposer dans la perspective de ces convictions des solutions de rechange en disant: nous proposons d'augmenter ceci, mais, par contre, nous considérons que nous pourrions diminuer cela. Cependant, l'étude du budget ne nous a pas permis de trouver ce genre de solution qu'on pourrait qualifier d'«alternative».

Quant à la dette de la Ville de Genève – c'est un de nos thèmes préférés, et nous avons toujours des échanges à ce sujet avec M. Mouhanna – il est clair que celle-ci est inférieure à celle des autres villes suisses, mais je le redis, puisque maintenant quelqu'un a repris les thèses de M. Mouhanna, nous ne pouvons pas comparer la Ville de Genève avec les autres villes de Suisse, parce que l'organisation des cantons n'est pas la même dans les autres cantons, où les villes ont des charges beaucoup plus importantes. Ce qu'il importe de savoir, c'est que, pendant cette période de douze ans à laquelle j'ai fait allusion, la dette de la Ville de Genève, tant du point de vue total que par habitant, a pratiquement doublé. Voilà ce qu'il faut dire. On peut évoquer des résultats, mais il faut savoir que ces résultats ont un prix.

J'ai dit que je serais court; j'approche de la fin et je ferai encore deux remarques. Premièrement, en ce qui concerne la Maison des associations, j'ai entendu, lors de la séance précédente, une collègue, qui nous est proche et que nous estimons beaucoup, dire qu'elle était satisfaite de voir que le pronostic qu'elle avait fait à ce sujet se réalisait. Pour notre part, nous ne sommes pas de cet avis, parce que, même si les difficultés annoncées pour la Maison des associations sont réelles, nous savons ce que fait cette maison, nous savons quel est son idéal. Pour moi qui ai participé à bien des manifestations, je reconnais que cette maison est d'une grande utilité et j'espère qu'elle pourra poursuivre sa vocation de réunir les personnes, d'œuvrer pour la paix, pour la justice. Simplement, nous espérons qu'on saura y mettre à la tête, d'une manière ou d'une autre, des personnes qui pourront redresser la barre du point de vue financier.

Deuxièmement – et c'est ma dernière remarque, Monsieur le président – en ce qui concerne le chômage, bien entendu que nous sommes tous favorables à four-

nir une aide aux chômeurs. Mais ce que nous demandons, ce n'est pas que la Ville avant tout se distingue par une action qui n'est pas forcément efficace, mais qu'elle fasse en sorte, en collaboration avec l'Etat – parce qu'à Genève cela doit se faire ainsi – que les investissements auxquels elle consent soient les plus profitables possibles aux chômeurs. En cela, nous relevons avec plaisir le projet de cette Maison des associations – et cela lui vaut une subvention – qui va poursuivre son travail de prise en charge complète des chômeurs. Nous espérons que la Ville pourra s'en inspirer et qu'elle ira dans cette direction.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). En préambule, Monsieur le président, permettez-moi de remercier Jean-Pascal Perler pour son excellent rapport et de vous exprimer la satisfaction que le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) éprouve devant le projet de budget 2003.

Un budget, nous pouvons le préparer de différentes manières, que nos sensibilités soient de droite ou de gauche. Chacun a sa façon d'aborder un budget excédentaire, mais il est évident qu'avec une majorité de gauche c'est le bien de la population de notre ville et sa qualité de vie qui deviennent prioritaires. Bien sûr, l'Entente pourrait nous rétorquer que nous n'avons pas l'apanage de ce qui convient le mieux à la population, qu'elle aussi se préoccupe de son bien-être, mais permettez-moi d'en douter, ne serait-ce qu'en lui rappelant la modification de la loi sur l'assurance chômage que ses milieux ont défendue bec et ongles, mais dont les effets retomberont non seulement sur les chômeurs, mais également sur les cantons et les communes et qu'il faudra assumer.

Ce projet de budget, nous l'apprécions, parce qu'il va, comme ceux des trois années précédentes, dans le sens de la politique que nous avons toujours défendue, qui concrétise le programme de l'Alternative. C'est sur ce programme que la population nous a élus, et nous pouvons constater aujourd'hui que le bilan est positif. Ce projet de budget, à la sortie des travaux des commissions, a subi quelques modifications qui nous semblaient extrêmement importantes dans la conjoncture actuelle; il faut dire aussi que le montant du boni nous permettait de procéder à ces modifications. C'est donc avec satisfaction que nous avons pris acte de la décision du Conseil administratif de concrétiser les vœux de la majorité du Conseil municipal en modifiant le budget dans le sens des priorités sociales et culturelles. Cela n'était qu'une formalité, tant il est vrai que ce projet de budget a été élaboré en parfaite concordance avec nos magistrats. Nous saluons également l'effort qui est fait afin d'entretenir le patrimoine immobilier de notre ville, car, en période de vaches maigres, cet entretien n'était peut-être pas prioritaire, mais nous savons ce que cela coûte à long terme.

L'augmentation de 1,6 million de francs de la rubrique «Prestations municipales» est l'aboutissement d'une lutte quasiment annuelle afin d'adapter celles-ci

au coût de la vie. Aujourd'hui, l'idée a fait son chemin et c'est tant mieux. La prise de conscience a fait qu'aujourd'hui c'est avec une confortable majorité que cette augmentation a été mise au budget. L'augmentation du Fonds chômage nous paraît, dans la situation actuelle, indispensable et, comme je viens de le dire, il faudra également assumer les retombées de la modification de la loi sur le chômage. Nous approuvons également l'augmentation des postes d'éducatrices de rue, des postes concernant la démocratie participative. Le fait d'intervenir en amont devrait être une évidence pour chacun.

L'effort qui consiste à mettre à la disposition des familles plus de places d'accueil dans les institutions de la petite enfance va dans le sens de ce que nous avons toujours défendu, mais la municipalisation de ces institutions doit devenir également une priorité.

En tant que majorité, nous avons une large responsabilité envers la population de notre ville. Cette responsabilité, nous pensons l'avoir assumée; nous avons un projet de budget qui tient la route et nous diminuons la dette dans une proportion nous permettant d'assumer les tâches qui nous sont dévolues. Le rapporteur de minorité s'est évidemment trompé de discours, lequel convient à un budget déficitaire; or nous avons 36 millions de francs de boni. Ce projet de budget nous convenant parfaitement, le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) le votera sans modification, hormis bien évidemment celles énoncées par le Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Lors du débat d'entrée en matière sur le projet de budget 2003, en septembre dernier, le groupe socialiste s'était d'emblée montré satisfait des choix politiques affichés par le Conseil administratif. Nous avions alors déclaré que ces derniers reflétaient dans leur ensemble les options politiques pour lesquelles nous avions été élus. Ce constat reste valable après le travail de modification opéré au sein des diverses commissions.

A l'instar des trois précédents budgets votés par la majorité Alternative de ce Conseil, le projet de budget 2003 qui nous est aujourd'hui présenté se propose de concrétiser une politique qui vise à pérenniser et à renforcer les prestations et services offerts par notre municipalité, tout en parvenant – je le souligne – à poursuivre une politique de désendettement par ailleurs plus importante que ce qui avait été prévu en début de législature. A ce sujet, le Parti socialiste reconnaît volontiers que la conjoncture économique très favorable que nous avons connue ces dernières années explique en partie qu'il a été possible de réaliser à la fois une réduction de la dette et un accroissement des services proposés à la population, en partie uniquement, car, comme cela est répété à l'envi lorsque nous débattons des priorités budgétaires, un budget est avant tout l'histoire de sensibilités politiques et de volontés contrastées.

Les choix que nous proposons sont le reflet du développement de la cité que nous imaginons à même d'offrir les plus grandes possibilités d'accroissement harmonieux pour les personnes qui y vivent, celles qui y travaillent, ainsi que pour les entreprises qui y sont installées.

Pour les socialistes, et plus largement pour l'Alternative, durant ces quatre dernières années, et alors que la législature touche à sa fin, les priorités ont été à la fois sociales, économiques et culturelles; toutes ont visé à améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Durant ces quatre années, notre majorité a apporté son soutien aux associations et institutions œuvrant dans les domaines de la politique sociale, culturelle et sportive. Parallèlement, la municipalité a renforcé ces prestations en faveur des institutions de la petite enfance, que ce soit en créant de nouvelles places ou en améliorant le fonctionnement de leurs services. Elle a fait preuve de créativité en créant la Délégation à la jeunesse et l'Espace Emma-Louise-Zell. Elle a été dynamique en mettant en place des projets pilotes en matière d'actions sociales. Elle a renforcé son soutien matériel et social aux populations les plus fragiles. Elle a développé l'offre culturelle en ville et a réussi à mettre en place un début de politique de concertation avec l'Etat et les communes. A ce sujet, nous, socialistes, attendons que la discussion entamée sur une meilleure péréquation financière entre la Ville, le Canton et les communes se poursuive et que débute une véritable réflexion sur le développement d'une politique culturelle régionale.

En outre, la Ville a porté un regard attentif à la qualité de l'espace public en favorisant de nombreuses actions liées à l'opération «Genève, ville propre» et en engageant de manière très significative des agents de ville. La Ville a renforcé et repensé l'entretien des espaces verts. Elle a mis un accent important sur les rénovations et entretiens des immeubles appartenant au patrimoine administratif et financier de notre municipalité. Par le biais du Fonds chômage, elle a visé à réduire les inégalités liées à l'accès différencié au monde du travail. La Ville a finalement instauré une égalité de traitement plus grande parmi les collaborateurs et les collaboratrices de divers services municipaux en donnant un statut digne de ce nom à l'ensemble des faux temporaires de la Ville.

Le projet de budget 2003, sur lequel nous allons nous pencher durant cette journée, concrétise l'ensemble des priorités politiques que je viens d'énumérer. Il a été attentivement étudié et parfois modifié dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. Ce travail rigoureux, que nous retrouvons au sein du rapport général de M. Perler, satisfait le groupe socialiste et lui permet de se rallier au projet de budget 2003 retravaillé. C'est donc avec satisfaction que nous, socialistes, voterons ce budget qui nous semble offrir toutes les garanties d'un développement harmonieux et solidaire de la commune. S'agissant finalement des divers arrêtés contenus dans le rapport de minorité, nous les enverrons pour analyse à la commission des finances.

En conclusion, le budget 2003 que nous proposons aujourd'hui nous semble un bon budget reflétant nos priorités politiques. C'est un budget de l'Alternative qui contient les priorités politiques de l'Alternative, un budget que nous assumons et un budget dont nous sommes fiers. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Notre collègue André Kaplun, rapporteur de minorité, s'étant déjà clairement et largement exprimé sur le budget 2003 lors de la séance précédente, vous me permettrez d'avoir un angle d'attaque un peu différent. Permettez-moi de vous citer quelques textes du Conseil administratif à propos des comptes de ces trois dernières années.

«Nous espérons que le Conseil municipal saura partager les choix de notre Conseil et conserver une maîtrise de l'accroissement des charges, ainsi qu'il l'a pratiquée ces dernières années. Alors seulement, l'ensemble de la population de la ville pourra pleinement participer à la croissance économique et se réjouir d'une gestion rigoureuse, mais sociale, des deniers publics.» Ce sont les propos tenus par le Conseil administratif Alternatif, lors de la présentation des comptes 1999.

«Toutefois, il serait dangereux de verser dans un optimisme béat et d'oublier les réflexes de prudence enseignés par dix années de crise.» C'est ce que déclarait le Conseil administratif – toujours le même, à majorité Alternative – lors de la présentation des comptes 2000.

«Il apparaît à présent impératif au Conseil administratif de réduire les appétits grandissants de certains et de restreindre les accroissements de charges, afin de conserver un budget en rapport avec les besoins d'une ville comme Genève et, surtout, de ne pas se trouver dans l'impossibilité de revenir à des sommes plus modestes en cas de diminution de l'activité économique et, par conséquent, des rentrées fiscales.» Cette fois-ci, ce sont les propos du Conseil administratif, majorité Alternative, comptes 2001.

Eh oui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on dit parfois des choses que l'on peut être amené à regretter.

Le bilan, après quatre ans de large majorité Alternative, est le suivant: charges nettes, avant amortissements et imputations internes, en augmentation de 25,24%, à savoir 172 millions de francs de plus; chapitre 30, selon notre plan comptable, à savoir la masse salariale: plus 25,35%, c'est-à-dire plus 74 millions de francs; chapitre 31, «Biens, services et marchandises», ce que j'appelle de temps en temps «les gommes et les crayons de l'administration»: plus 32,36%, c'est-à-dire 39 millions de francs d'augmentation; chapitre 36: sans les subventions et prestations en nature: plus 30,85%, à savoir 35 millions de francs;

nombre de postes de l'administration municipale, plus 18,17%, soit un passage de 2556,9 postes à 3021,6, y compris les temporaires et y compris les postes réguliers et les titularisés.

Voilà le budget Alternatif tel qu'il se présente entre le budget 1999 et les comptes 1999, et le projet de budget 2003.

Avons-nous constaté, après quatre ans, que l'on circule mieux à Genève, que l'on s'y parque plus volontiers, les rues sont-elles plus propres, les crèches sont-elles plus accessibles et les demandes mieux satisfaites, nous promenons-nous le soir dans un sentiment de meilleure sécurité? Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Pour 172 millions de francs de plus en quatre ans, permettez-moi de vous dire que nous n'en avons pas pour notre argent.

Je dirai encore quelques mots sur les investissements. Vous le savez sans doute, si les investissements ne sont pas autofinancés à hauteur de 100%, ils contribuent à augmenter la dette. Il existe un document intéressant en marge du projet de budget qui est le programme financier quadriennal. Dans ce programme financier quadriennal, qui nous tient pour les quatre ans à venir, nous pouvons lire que l'autofinancement de nos investissements est prévu en raison des prévisions économiques et des budgets de fonctionnement de la Ville à hauteur de 91%, ce qui sous-tend, effectivement, que pendant les quatre prochaines années nous allons devoir nous endetter de 10% de nos investissements de façon à pouvoir couvrir ce qui est au programme financier quadriennal. Est-ce que cela est bien raisonnable?

Je n'irai pas tellement plus loin, puisque, comme je vous l'ai dit en préambule, André Kaplun s'est déjà largement exprimé sur ce projet de budget 2003. Mais permettez-moi encore quelques remarques sur l'illégalité de ce projet de budget tel qu'il ressort de la commission des finances, illégalité prise en évidence par la lecture, lors de la séance précédente, de la lettre du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Voyez-vous, je ne peux pas croire que les conseillers municipaux de l'Alternative aient inconsciemment aggravé ce budget en commissions en se disant: «Mon Dieu, nous allons au *clash* et nous allons nous retrouver avec des douzièmes provisionnels.» Au contraire, je pense qu'ils étaient «téléguidés», qu'il savaient pouvoir agir en toute tranquillité, pour ne pas dire en toute impunité, sachant que le grand manitou Conseil administratif viendrait au dernier moment en disant: «Nous reprenons tous les amendements de la commission des finances à notre compte», et, devrait-on dire, avec le mot d'ordre suivant: «Aggravez sans autre, nous vous sauverons!»

Le président. Tous les partis s'étant exprimés, le premier débat est terminé.

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre le budget corrigé, que nous allons commencer d'examiner page par page.

*Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (15 à 111), toutes les cellules,
groupe de comptes 303, Assurances sociales.*

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai un amendement qui va dans le sens d'une réduction des charges. Cet amendement concerne tous les départements, c'est pour cela que je le transmets maintenant. Il s'agit de la diminution de la cotisation chômage suite à la votation fédérale du 24 novembre 2002. Cette diminution a donc été instillée par le Conseil fédéral et, comme vous le savez, la quote-part pour l'employeur passe de 1,5% à 1,25%, ce qui signifie, en termes chiffrés pour le Conseil administratif et le Conseil municipal, une réduction de 689 109 francs sur un montant initial de 24 219 209 francs. Le résultat est de 23 530 100 francs. C'est important, parce qu'il s'agit d'une diminution relativement sérieuse qui touche l'ensemble des départements, puisqu'il y a des employés dans toute l'administration.

Le président. M. Muller vient de vous parler de cet amendement, qui touche tous les départements. M. Muller désirez-vous prendre la parole pour présenter les autres amendements?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, je crois qu'il faut faire voter les amendements concernant le département «Autorités» les uns après les autres. Faites voter le premier, en priant le Conseil municipal de l'accepter; ensuite, je reviendrai avec un deuxième amendement et M. le maire viendra également avec des amendements plus spécifiques concernant l'autorité.

Le président. Monsieur Muller, j'ai sous les yeux un amendement différent de celui que vous avez présenté. Le premier amendement concerne les allocations familiales... Mais nous allons prendre comme premier amendement l'amendement générique que vous venez de proposer et qui concerne la cotisation chômage. Je passe encore la parole à M. Bonny.

M. Didier Bonny (DC). Je profite de l'amendement de M. Muller pour dire, tout d'abord, que nous n'avons pas d'autres choix que de voter cet amendement.

Ensuite, au nom du Parti démocrate-chrétien cantonal genevois, je veux rappeler à M^{me} Johner, qui, tout à l'heure, a mis toute l'Entente dans le même panier, que nous étions opposés au changement de la loi concernant le chômage. C'était l'occasion de rappeler ce qui s'était passé à propos de la votation fédérale de la semaine dernière.

Mis aux voix, l'amendement de M. Muller demandant une diminution de 689 109 francs est accepté sans opposition (7 abstentions de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes).

*Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (15 à 111), toutes les cellules,
groupe de comptes 303, Assurances sociales.*

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, en effet, il y a un autre amendement qui touche également l'ensemble des départements et qui concerne une diminution sur la cotisation des allocations familiales, dont le taux passe de 1,9% à 1,7%. Le montant initial est toujours le même, soit 24 219 209 francs; moins 0,2% du montant des allocations familiales, c'est-à-dire moins 551 846 francs, cela donne un résultat de 23 667 363 francs. Je vous propose bien sûr de voter cet amendement en diminution de charges, puisque c'est une obligation légale.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (7 abstentions de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes).

Le président. Je demande si les chefs de groupe ont reçu les amendements. (*Protestations. Plusieurs conseillers municipaux réclament les amendements.*) Nous allons suspendre la séance et distribuer les amendements à tout le monde.

(La séance est suspendue de 10 h 35 à 10 h 45.)

Le président. Mesdames et Messieurs, vous n'avez reçu qu'un résumé des amendements, car la photocopieuse est en panne et il a fallu se déplacer dans un autre bureau où se trouve une autre photocopieuse qui est moins performante. C'est pour cette raison que vous n'avez qu'un résumé. Je passe la parole à M. Perler.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, j'ai un petit problème de forme par rapport à la procédure de vote électronique. C'est la deuxième session où nous utiliserons le vote électronique – j'ai entendu que certains commissaires aimeraient l'utiliser pour chaque vote – et il se trouve que vous n'avez pas fait d'exhortation par rapport au vote électronique. Cela me dérange un peu, parce que, comme il y a passablement de personnes absentes aujourd'hui dans cette enceinte et que les absents, apparemment, ne sont pas forcément inscrits sur le tableau, il pourrait y avoir de la «triche». Je ne dis pas que mes collègues sont des tricheurs, mais j'aimerais, Monsieur le président, que vous avisiez de manière officielle et formelle que de tricher lors d'un vote électronique c'est une faute grave dans l'enceinte du Conseil municipal. Je pense que l'ensemble de mes collègues ont bien compris cela et sont d'accord avec moi. Mais, formellement, il n'y a pas eu d'exhortation et je vous demande, Monsieur le président, de réfléchir à cela.

Le président. Monsieur Perler, vous pouvez voir sur les écrans que les places inoccupées sont en rose, c'est-à-dire qu'elles sont bloquées pour le vote. Personne ne peut donc voter sur une place qui est inoccupée.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je dirai juste quelques mots sur le vote électronique. Comme vous pouvez le constater, mon voisin est absent et je peux voter à sa place, car j'ai une procuration dans ma poche qui me donne la légitimité de voter évidemment... (*Rires.*) Je vois l'étonnement de M. Ferrazino, et il a bien raison de s'étonner, parce que je n'ai pas de procuration et que je suis honnête.

Il y a une façon toute simple de régler le problème. Les places libres indiquées en rose sur les écrans, Monsieur le président, sont les 20 conseillers municipaux que nous n'avons pas, puisque nous siégeons avec 80 conseillers municipaux sur les 100 places qui se trouvent dans cette enceinte; mais les absents n'ont pas leur place bloquée. La manière la plus simple est de demander à M. Hercod de bloquer toutes les places et que ceux qui sont présents s'annoncent chez lui pour qu'il débloque leur place. C'est la seule façon d'arriver à régler le problème, qui est le même à toutes les séances. Je peux vous assurer que mardi dernier, à 17 h, lors du premier vote qui a eu lieu dix minutes plus tard, il n'y avait que les 20 places qui étaient bloquées et chaque conseiller municipal qui avait un voisin absent avait toute latitude de voter deux, trois ou quatre fois. La seule façon de s'en sortir, de façon à lever tous les doutes sur une quelconque tricherie, c'est de bloquer d'emblée toutes les places et que, quand un conseiller municipal revient, M. Hercod débloque simplement sa place.

Le président. Il en sera fait ainsi. Je demande à M. Hercod de bloquer les places des conseillères et conseillers municipaux absents.

Autorités.

Page 15, cellule 0002, Administration centrale, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente demandant la suppression de la création de quatre demi-postes de coordinateurs. Cet amendement propose une diminution de 200 000 francs. L'ancien montant est de 6 435 338 francs et le nouveau montant serait de 6 235 338 francs.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je m'exprime au nom de l'Alternative qui, depuis dix ans déjà, réclame une amélioration de la démocratie participative, afin que toutes les classes sociales et tous les milieux représentés dans notre ville, avec ou sans permis, avec ou sans droit de vote, pauvres et riches, puissent participer davantage aux décisions et réflexions des politiciens concernant leur vie. Nous saluons les interventions de plus en plus régulières, ces dernières années, du Conseil administratif et de ses spécialistes sur le terrain; néanmoins, elles ne répondent pas totalement à ce que requiert le développement de la démocratie participative.

En effet, il faut structurer les relations entre ce qui se passe sur le terrain avec les habitants et l'administration. Il est nécessaire que des fonctionnaires de l'administration municipale soient responsabilisés de manière interdépartementale pour travailler en partie sur le terrain et en partie au sein même de l'administration. L'avantage est que cela permettra à la population d'avoir des relations régulières avec des responsables de l'administration, ce qui n'est pas possible actuellement, car, dans les quartiers, les habitants ont sans cesse affaire à des départements et à des responsables différents. Il faut que ces habitants puissent identifier quelqu'un qui soit leur interlocuteur régulier.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de maintenir ces quatre demi-postes de coordinateurs qui doivent servir à la formation d'une équipe interdépartementale dans l'administration. *(Quelques applaudissements.)*

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente demandant une diminution de 200 000 francs est refusé par 36 non contre 29 oui.

Page 16, cellule 001000, Ressources humaines, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Un amendement concernant ce groupe de comptes a été déposé par le Conseil administratif. Il demande la réintroduction du poste d'ingénieur-formation/développement supprimé par la commission des finances, soit un montant de 135 138 francs. L'ancien montant est de 4 381 458 francs et le nouveau montant serait de 4 516 596 francs. Je donne la parole à M. le maire, André Hediger.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous avons introduit le poste d'ingénieur-formation/développement dans le cadre du projet de budget et nous demandons sa réintroduction; en effet, vous l'avez enlevé à la commission des finances. Pourquoi demandons-nous ce poste? Tout d'abord parce que vous nous avez demandé d'augmenter le nombre d'apprentis, point sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec vous. Il faut augmenter le nombre d'apprentis formés dans les administrations, mais, si nous voulons réussir à bien former ces apprentis qui travaillent dans nos départements et nos services, un coordinateur-formateur est nécessaire. Ce dernier pourra suivre, année après année, la formation des apprentis.

En outre, ce formateur serait d'une grande utilité par rapport à tous les chômeurs qu'il faut réorienter et auxquels il faut redonner une formation. Voilà pourquoi nous redemandons ce poste, qui est pour nous d'une très grande utilité.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). C'est au nom de l'Alternative que je m'exprime ici. Nous soutiendrons cet amendement du Conseil administratif, parce qu'il est important que les apprentis soient bien formés. Il est vrai que le libellé original posait problème... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Ecuyer, excusez-moi de vous interrompre, mais nous n'entendons plus rien. Mesdames et Messieurs, je vous demande le silence, j'ai tout le temps, j'ai jusqu'à 3 h du matin demain.

Poursuivez, Madame Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer. Il est vrai que le libellé du poste qui était proposé précédemment, c'est-à-dire celui d'un ingénieur-système, était très peu clair et qu'il prêtait à confusion. Maintenant que la précision a été donnée qu'il s'agit bien d'un formateur d'apprentis, nous soutiendrons cet amendement.

M. Pierre Reichenbach (L). Je note qu'à la commission des finances le crédit pour le poste en question avait été refusé et que, maintenant, on le remet!

Je dirai aussi la chose suivante. Il est préoccupant pour une administration aussi importante que la Ville de Genève, avec le nombre de fonctionnaires cadres qu'il y a, de ne pas trouver dans tous ces gens-là un ou plusieurs formateurs. Je suis vraiment stupéfait, parce que nous demandons au Conseil administratif depuis plusieurs années de se préoccuper des apprentis. C'est seulement maintenant qu'il se rend compte qu'il faut un coordinateur pour engager des apprentis, et cela afin de pouvoir les former! Ce n'est pas un formateur qu'il faut, mais c'est un formateur pour trois ou quatre apprentis. Donc l'histoire de l'ingénieur qui servirait à la coordination des formateurs, laissez-moi rire, c'est une galéjade!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Notre collègue Juon est souvent intervenu pour demander que le Conseil administratif manifeste une volonté plus marquée dans la formation des apprentis. Je vous rappelle que, au niveau de l'Etat, celui-ci a réussi à doubler l'effectif des apprentis, cela grâce à une action du Conseil d'Etat.

Ici, au Conseil municipal, chaque fois que nous avons demandé d'augmenter cet effectif, on nous a répondu que c'était impossible et on justifiait les raisons qui amenaient le Conseil administratif à ne pas pouvoir proposer plus de places d'apprentis. Ces raisons incombaient aux services qui n'avaient pas de disponibilité. Aujourd'hui, je m'étonne donc de voir tout à coup sortir du chapeau du Conseil administratif l'homme miracle qui va pouvoir dégager les disponibilités au sein des services, alors que, jusqu'à présent, on nous a toujours dit que les chefs de service ne pouvaient pas prendre plus d'apprentis. Nous sommes on ne peut plus surpris!

M. Didier Bonny (DC). Je prends la parole juste pour apporter un petit complément d'information. Le poste supplémentaire en question nous a été proposé lorsque le Conseil administratif a proposé des modifications devant la commission des finances. Le conseiller administratif qui représentait le Conseil administratif n'a pas donné d'explications particulières et, comme l'a relevé M^{me} Ecuyer, il est vrai que le libellé du poste proposé, c'est-à-dire un ingénieur-système, prêtait à confusion et que ce n'était pas tout à fait évident. Comme l'a dit mon collègue Lathion, on peut s'étonner qu'on vienne avec ce genre d'amendement à la dernière minute, sans qu'on puisse en discuter d'une manière sereine au sein de la commission au moment où il y a la discussion sur le budget.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif demandant une augmentation de 135 138 francs est accepté par 39 oui (Alternative) contre 22 non (9 abstentions).

Page 17, cellule 001050, Revenus et charges diverses du personnel, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du Conseil administratif proposant une augmentation de 333 700 francs, qui concerne l'adaptation des salaires des apprentis. Je donne la parole à M. le maire, André Hediger.

M. André Hediger, maire. Une étude importante a été faite ces derniers mois, après que le Conseil administratif eut constaté que le salaire des apprentis de la Ville de Genève n'avait pas suivi l'évolution des contrats collectifs par métier au cours de ces dernières années.

Après avoir réalisé cette étude comparative des salaires des différents apprentis que nous avons en Ville de Genève, nous avons poursuivi la comparaison avec les apprentis des Services industriels de Genève et les apprentis de l'Etat dans différents corps de métier: horticulteur, menuisier, électricien, etc. Nous avons décidé d'adapter le salaire des apprentis par rapport aux conventions collectives. Cette adaptation concerne donc les salaires des apprentis de première, deuxième, troisième et quatrième année: cela correspond à la somme indiquée dans l'amendement.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). C'est encore une fois au nom de l'Alternative que je m'exprime. Nous soutiendrons également cet amendement, puisqu'il s'agit là d'une adaptation importante des salaires des apprentis de la Ville de Genève. En effet, nous n'estimons pas normal que les apprentis de la Ville de Genève ne soient pas payés de la même manière que s'ils étaient salariés dans le secteur privé.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Evidemment, le groupe libéral ne pourra pas s'opposer à cet amendement, mais nous nous étonnons qu'il ait fallu attendre la nuit du 6 au 7 décembre pour que le Conseil administratif se rende compte qu'il fallait ajuster les salaires des apprentis pour être conforme aux conventions collectives. Il est vrai que, pour l'ancien président de la Société d'exploitation du Casino de Genève, la convention collective n'est pas vraiment sa tasse de thé, puisque les employés licenciés l'attendent toujours... Il est vrai également qu'après, dirons-nous, quatre mandats certains souhaitent revenir pour apprendre

peut-être mieux leur métier de conseiller administratif. Moi, je me demande si ce n'est pas plutôt l'occasion de leur dire que, après seize ans, ils n'ont pas réussi à l'apprendre!

M. Guy Dossan (R). Comme vient de le dire notre collègue Oberholzer, le groupe radical s'étonne aussi du temps qu'il a fallu au Conseil administratif pour s'apercevoir que les apprentis de la Ville n'étaient pas payés la même chose que ceux du secteur privé ou d'ailleurs. Mesdames et Messieurs, on croit rêver, de qui se moque-t-on? Il est vrai que nous serions un peu empruntés de voter contre une augmentation de salaire pour les apprentis, mais, par contre, nous pourrions presque voter une diminution du salaire de nos cinq magistrats.

M. Pierre Reichenbach (L). Etant président d'une association professionnelle, l'Association des bureaux techniques ingénieurs électricité – je la nomme – nous avons adapté les salaires des apprentis au mois de mars de cette année, parce que les conventions avaient déjà été discutées avec les partenaires sociaux. Je n'arrive donc pas à comprendre que la Ville de Genève attende le 6 décembre pour en discuter. Tous ces amendements de dernière minute, c'est franchement scandaleux, quand dans le secteur privé le travail a déjà été fait depuis quelques mois!

M. Didier Bonny (DC). Je vais emboîter le pas à mes collègues de l'Entente pour dire qu'effectivement nous nous étonnons que cet amendement vienne au dernier moment. Heureusement, il arrive quand même avant minuit!

Nous sommes étonnés parce que, à longueur de séances, on nous rebat les oreilles sur le fait que nous avons un Conseil administratif de gauche, que le budget est de gauche, que tout est formidable, alors qu'on n'est même pas capable de s'occuper du salaire des apprentis. Je crois qu'il faut être plus humble et, surtout, que la Ville de Genève montre l'exemple.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande une petite seconde d'attention, s'il vous plaît, pour que je puisse vous donner des explications simples qui apporteront une réponse à vos interrogations.

Si nous, Conseil administratif, venons maintenant avec cet amendement, c'est parce que nous pensons qu'il faut procéder à une mise à niveau des salaires des

apprentis. Vous savez qu'en fonction du métier que vont faire certains apprentis il y a des différences salariales et nous pensons qu'en Ville de Genève nous devons établir un niveau d'égalité entre tous les apprentis. Cela nous paraît logique, compte tenu des différents métiers qui sont pratiqués en Ville de Genève. Nous en avons pris conscience, peut-être un peu tardivement pour certains, mais l'essentiel est d'arriver à l'heure, c'est-à-dire au moment du budget pour pouvoir faire passer cette mesure qui aura un effet immédiat et qui donnera encore plus d'intérêt à la Ville de Genève dans la formation des apprentis.

Mesdames et Messieurs, de gauche, de droite, du centre et des Verts – qui ne sont ni au centre ni à droite ni à gauche (*protestations*) – vous devriez être d'accord avec cet amendement qui va dans le sens d'une formation accrue en Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif demandant une augmentation de 333 700 francs est accepté à l'unanimité.

Le budget des «Autorités», pages 15 à 18, est adopté.

*Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.
Page 27, cellule 100502, Immeubles locatifs,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

Le président. Nous avons reçu un amendement émanant des partis de l'Entente et demandant une diminution de 3 millions de francs sur le budget de l'entretien des immeubles du patrimoine financier. L'ancien montant est de 15 750 000 francs, donc le nouveau montant serait de 12 750 000 francs. Cet amendement concerne le retour à la somme prévue par le Conseil administratif dans son projet de budget 2003 concernant cette ligne budgétaire. Je donne la parole à M. Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Si j'interviens à ce niveau du budget, c'est parce que cela ne concerne pas véritablement le département de M. Ferrazino, mais avant tout mon département, puisque cette ligne budgétaire concerne la Gérance immobilière municipale.

N'en déplaise à certains, en particulier au groupe libéral et à certains groupes de l'Entente, je défends cette ligne et je vous demande de réintroduire ces 3 millions de francs pour la simple et bonne raison qu'ils me paraissent importants pour l'entretien quotidien, l'entretien général de nos immeubles. Nous avons du retard dans ce domaine, vous le savez, il n'y a qu'à voir certains immeubles qui se

dégradent. Nous avons un plan de restauration du patrimoine financier et nous venons le réaliser pour le bien-être de nos citoyens, de nos locataires.

Ces 3 millions de francs, même si c'est une somme relativement importante, nous en avons besoin et vous savez qu'au département des finances, lorsque nous venons vous présenter ce genre de ligne budgétaire, c'est que nous avons pesé, soupesé l'importance du montant demandé. Je vous propose donc de refuser l'amendement de l'Entente visant à diminuer de 3 millions de francs la somme globale que nous prévoyons pour cette ligne.

M. Daniel Sormanni (S). Au nom de l'Alternative, nous nous opposerons bien entendu à l'amendement de l'Entente visant à supprimer 3 millions de francs. Pour soutenir M. le conseiller administratif libéral sur cet objet, je vous rappelle que nous avons le devoir d'entretenir correctement notre patrimoine, bien sûr pour nos concitoyens, mais aussi en tant que valeur du patrimoine financier. Je rappelle qu'il est tout à fait aisé de prévoir cela dans le cadre du budget, parce qu'il ne s'agit pas de rénovation d'immeubles, il s'agit de l'entretien courant des immeubles.

Il y a quelques années, ce montant figurait dans le budget, mais suite aux difficultés financières qu'a traversées la Ville de Genève il a été peu à peu diminué. Je crois que c'est l'occasion de le remettre, parce que cela participe à l'entretien de nos immeubles et que c'est une nécessité.

Je rappelle aussi qu'il y a quelques années l'Entente – et cela a été dit à la séance précédente par notre collègue Losio – souhaitait que des fonds soient mis à disposition pour l'entretien de notre patrimoine, dans le sens général du terme, mais ce souhait s'était heurté au fait que créer un fonds n'est pas permis par la loi sur l'administration des communes. Par conséquent, la seule manière de faire, si on veut pouvoir assurer cet entretien courant, est de mettre un montant dans le budget de fonctionnement, étant donné que nous avons les capacités financières de le faire et qu'il serait parfaitement inopportun de supprimer aujourd'hui ces 3 millions de francs. C'est de la bonne politique et cela fait peut-être aussi l'équilibre avec notre dette. Le maintien de notre patrimoine et de sa valeur permet de compenser la dette et de montrer que nous sommes soucieux de l'entretien de nos immeubles non seulement pour préserver cet équilibre-là, mais aussi pour le bien-être de la population et des gens qui habitent dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale. Nous refuserons donc cet amendement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Finalement, cet amendement consiste en une enveloppe, puisqu'il s'agit d'une ligne budgétaire dans le budget

de fonctionnement. Je répète que c'est pour permettre à la Gérance immobilière municipale de faire quelques travaux, par exemple, de repeindre une chambre, une allée, etc., ce qui correspond à l'entretien courant de nos immeubles.

Au final, cet argent est réintroduit dans le circuit économique, puisqu'il sera utilisé pour payer des entrepreneurs et des artisans. D'une certaine façon, cela fait fonctionner notre économie et il y a aussi un retour sur investissements par la fiscalité et la taxe professionnelle. Je crois qu'en l'occurrence il s'agit d'une bonne dépense et je vous propose de remettre ces 3 millions de francs que l'amendement propose d'enlever.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Monsieur le président, excusez-moi, mais vous lisez les pages du budget et vous ne regardez pas si quelqu'un demande la parole. J'avais une question à poser concernant la page 5 du projet de budget, mais vous n'avez pas regardé qui demandait la parole... Il n'y a pas de dialogue dans ce parlement.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, il faut d'abord savoir de quoi nous parlons et il faut savoir ce qui est d'ores et déjà inscrit au budget pour ces petits travaux d'entretien, comme l'a dit M. Muller. Premièrement, avant qu'intervienne un amendement de plus 3 millions de francs de l'Alternative, un montant de 12 750 000 francs était déjà prévu; c'est donc une somme importante. Deuxièmement, cette proposition d'augmentation de 3 millions de francs est venue des conseillers municipaux de l'Alternative et non pas des magistrats. On peut donc s'étonner que ni M. Muller ni M. Ferrazino n'aient fait cette proposition au moment du budget. Monsieur Ferrazino, excusez-moi, je vous mets dans le même «paquet», parce qu'il y a un autre amendement pour votre département dont nous parlerons plus tard et cela m'évitera peut-être de redemander la parole.

Troisièmement, il n'y a pas si longtemps, le Conseil municipal avait bataillé concernant le département des sports et de la sécurité pour sortir tout ce qui était investissements du budget de fonctionnement. Alors, nous sommes d'accord pour qu'une partie de cette somme émerge au budget de fonctionnement, mais nous n'aimerions pas que cette somme soit démesurée, car nous aimerions pouvoir garder la main en partie dessus en votant également des crédits d'investissements. En effet, nous ne savons pas tout à fait à quoi sert cet argent et nous aimerions pouvoir garder un certain contrôle là-dessus. Je rappelle encore qu'il y a quand même 12 750 000 francs inscrits au projet de budget.

Quatrième et dernière chose – Monsieur le président, vous transmettez à M. Muller – je suis extrêmement fâché contre lui, parce que nous avons eu une

réunion intergroupe et M. Muller était présent; il savait que nous déposerions cet amendement au nom de l'Entente et, aujourd'hui, il se permet de s'y opposer. Ce n'est vraiment pas correct de sa part.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Permettez-moi également de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un amendement visant à diminuer ce que le Conseil administratif a proposé dans son projet de budget 2003, mais de refuser un amendement qui a été déposé par le Parti socialiste à la commission des finances, qui était un amendement de 7,5 millions de francs, consistant en 3 millions pour une ligne budgétaire pour la Gérance immobilière municipale et en 4,5 millions pour le patrimoine administratif au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Nous avons pris en considération que le montant de 12 750 000 francs correspondait aux vœux et aux souhaits du Conseil administratif concernant les rénovations légères des immeubles du patrimoine financier. A la commission des finances, nous ne nous sommes pas opposés à cela, mais nous comprenons mal et nous ne voyons pas pourquoi nous aurions accepté une «aggravation» et une augmentation de 3 millions de francs pour ces travaux. Le groupe libéral est, certes, attaché à ce que les immeubles et le patrimoine financier administratif soient bien entretenus, de façon à pouvoir maintenir la qualité de notre patrimoine; toutefois, il pense que la somme de 12 750 000 francs, correspondant à la demande initiale du Conseil administratif, sera suffisante et, pour des travaux plus importants, nous invitons le Conseil administratif à revenir devant le Conseil municipal avec des demandes de crédits d'investissements. C'est pour cela que nous ne pourrons que soutenir cet amendement de l'Entente visant à refuser la proposition socialiste qui avait été acceptée à la commission des finances.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens volontiers, Monsieur le président, puisque, comme l'a relevé M. Bonny, l'amendement qui nous occupe en ce moment est dans la même veine, dirais-je, que celui qui nous attend dans mon département et qui concerne le patrimoine administratif.

J'essaie de ramener un peu d'entente à l'intérieur de cette division apparente. Monsieur Bonny, il est vrai que, si le département de mon collègue Muller et le mien, dans le cadre de l'établissement du budget, n'ont pas intégré ces demandes, soit une augmentation de 3 millions de francs dans le patrimoine financier et de 4,5 millions de francs dans le patrimoine administratif, c'est en raison du fait que nous, les membres du Conseil administratif, nous étions dictés une conduite qui visait à ne pas augmenter les budgets des années précédentes. C'était une demande qui avait été formulée d'une manière générale par le Conseil municipal. Mais n'allez pas en déduire que nous n'en voyons pas la nécessité, bien au contraire.

Dès le moment où la commission des finances nous dit – et c'est votre rôle, à vous, politiques, de désigner des priorités – ceci: «Pour nous, les priorités sont, notamment, l'entretien des bâtiments locatifs et l'entretien du patrimoine administratif», nous l'en remercions. C'est notre rôle, parce que nous savons trop que nous n'arrivons pas à donner suite aux demandes, qui sont nombreuses, légitimes et fondées, des locataires. Ce sont plusieurs milliers de demandes des locataires de la Ville de Genève que nous avons par rapport à de l'entretien courant. En refusant l'amendement de l'Entente, et donc en acceptant les montants que nous proposons, vous donnez la possibilité à la Gérance immobilière municipale de répondre plus rapidement aux nombreuses demandes des locataires pour l'entretien de leurs locaux. Vous donnez également à mon département la possibilité, pour le patrimoine administratif, de donner suite à des demandes, que cela soit pour les musées, pour les écoles, pour les crèches, pour tous les équipements publics et pour les bureaux de l'administration; nous avons ainsi les moyens de pouvoir les entretenir de manière beaucoup plus efficace que ce n'est le cas aujourd'hui.

Voilà le signe que vous nous donnez en votant les deux augmentations que nous avons proposées.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical approuve ce qu'ont dit M. Bonny et M. Oberholzer et nous, les radicaux, voterons l'amendement de l'Entente.

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente demandant une diminution de 3 millions de francs est refusé par 37 non contre 32 oui (1 abstention).

Page 25, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme de Genève, page jaune 124).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des partis de l'Entente proposant une augmentation de 200 000 francs; il concerne en fait la réintroduction de la subvention à l'Office du tourisme, alias Genève Tourisme. Je donne la parole à M. Winet.

M. René Winet (R). Aujourd'hui, je reviens de nouveau devant vous pour dire que l'Office du tourisme, avec ses cinquante personnes, s'efforce jour après jour de donner une image favorable et accueillante de notre belle cité. Evidemment, cet engagement a un coût, surtout pendant cette période de crise – vous

pouvez lire cela dans les journaux tous les jours – sur le marché tertiaire surtout. Cet office a besoin de moyens et il faut lui donner ces moyens pour pouvoir accomplir sa mission d'inciter les gens à venir à Genève.

Mesdames et Messieurs, vous savez aussi que nous avons des fermages. Certains locaux vont ouvrir prochainement, certains sont déjà ouverts; ils accueillent tous les jours les touristes et ils sont nécessaires pour faire marcher les endroits touristiques. C'est pour ces raisons qu'il faut absolument soutenir l'Office du tourisme et je crois que, aujourd'hui, la bonne volonté est là.

L'Alternative a déposé la motion M-275 qui a été acceptée par notre Conseil le 25 mai, motion qui va dans ce sens et qui dit dans son titre: «Marchons avec Genève Tourisme». Aujourd'hui, vous pouvez nous donner la preuve que vous marchez vraiment avec cet office en acceptant cet amendement qui propose une augmentation de 200 000 francs. Je vous en remercie d'avance.

M. Damien Sidler (Ve). M. Winet a rappelé que nous, l'Alternative, avons déposé la motion M-275 intitulée «Marchons avec Genève Tourisme», qui proposait effectivement que nous votions une subvention pour cet organisme, à condition qu'il change un peu sa politique et qu'il se rapproche de celle menée par la Ville de Genève, notamment au niveau du tourisme de proximité.

Nous trouvons que Genève Tourisme base beaucoup sa promotion sur des touristes qui viennent de très loin et nous aimerions que cet organisme se rapproche un peu de nos voisins, notamment lors des manifestations culturelles que nous avons à Genève. Effectivement, les manifestations culturelles de la Ville sont un autre point qu'il nous semble important de voir figurer au programme des manifestations que défend Genève Tourisme. Or il semble que, jusqu'à présent, Genève Tourisme se cantonne à annoncer ses propres manifestations ou des manifestations du secteur privé, mais que cet organisme ne marche pas avec la Ville de Genève. En tout cas, au niveau de la réciprocité, il y a encore à faire.

Enfin, au niveau de la gestion de ses activités, selon un système de management environnemental – c'était la troisième condition que nous demandions dans notre motion – il y a eu effectivement des progrès concernant les Fêtes de Genève. Ces progrès ont été amenés par la Ville de Genève, donc Genève a marché avec Genève Tourisme, mais, là non plus, au niveau de la réciprocité, Monsieur Winet, nous n'avons absolument rien vu venir, aucune intention d'aller dans ce sens. En conclusion, aujourd'hui encore l'Alternative renoncera à augmenter cette subvention; nous attendrons l'année prochaine et nous verrons si Genève Tourisme montre une certaine bonne volonté et travaille dans notre sens.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ce que vient de dire M. Sidler m'interpelle et j'ai une réponse à lui donner. Genève Tourisme, vous le savez, est copartenaire avec Chamonix dans l'organisation du Sommet mondial du tourisme qui, année après année, a des objectifs. Cette année, en ce moment, le but du débat du Sommet mondial du tourisme est le développement durable dans le tourisme.

Je crois que cela va exactement dans le sens que vous souhaitiez, Monsieur Sidler, et, comme vous l'avez dit, je pense que l'Office du tourisme a fait des progrès en ce qui concerne les Fêtes de Genève avec, bien sûr, l'appui de la Ville. Cette année, nous avons pu voir que les choses se sont mieux passées; je pense qu'elles sont perfectibles et qu'elles s'amélioreront encore dans le futur. Je pense aussi que cette subvention de 200 000 francs, qui est remise en question année après année par l'Alternative, ce serait bien de la voter et que cela donnerait du courage, de l'enthousiasme à l'Office du tourisme pour son activité.

Je crois que Genève est la seule ville de Suisse qui ne subventionne pas son Office du tourisme; c'est une particularité et c'est quand même un peu désagréable ou anachronique. Pour nous, le tourisme est une industrie, une activité économique au même titre que toutes les autres activités économiques. Vous savez bien que beaucoup de gens vivent de l'activité touristique, j'en veux pour preuve les restaurants, les magasins, les collectivités publiques aussi. Je crois que ce serait excellent de donner ce signe d'encouragement à cet office.

Maintenant, au niveau culturel, puisque cela a été soulevé tout à l'heure, sachez que l'Office du tourisme, dans ses publications, fait la promotion des expositions à Genève, des activités culturelles de Genève, que ce soit celle du Grand Théâtre, du Grütli ou d'autres. J'ai oublié de vous dire que, selon la demande de transparence votée par le Conseil municipal, je suis membre du comité de l'association Genève Tourisme, donc je vois de l'intérieur ce qui se passe et je peux vous dire que de gros progrès sont faits.

En conclusion, j'aimerais vous dire que la ligne budgétaire la concernant, qui finalement est relativement modeste, a été remise avec l'appui du Conseil administratif. C'est pour cela que je vous demande, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, de bien revoir votre jugement et cette fois de donner un encouragement à l'Office du tourisme. Je sais bien que, tout à l'heure, je n'étais pas en accord avec l'Entente, ce qui m'a été reproché par un représentant du Parti démocrate-chrétien. Vous voyez que, maintenant, je ne suis pas forcément en accord avec vous, l'Alternative; aussi, je vous demande de modifier votre jugement et de voter cette ligne de 200 000 francs. Je crois que cela serait très positif pour l'image que le Conseil municipal et la Ville de Genève veulent donner à l'extérieur.

M. René Winet (R). Je suis étonné aujourd'hui d'entendre les propos des membres de l'Alternative. Après tous les efforts que nous avons faits ensemble,

avec les chefs de groupe, le président et le directeur général de l'Office du tourisme, nous avons tous discuté autour d'une table et, quand j'écoutais dans les coulisses certains membres de l'Alternative, j'étais très satisfait, car tout le monde semblait d'accord de donner un signe de collaboration avec Genève Tourisme. Alors, aujourd'hui, je suis très surpris d'entendre que vous, l'Alternative, n'êtes plus d'accord d'accepter ce soutien.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle tout de même que nous subventionnons les Bains des Pâquis à hauteur de 420 000 francs; la journée sans voitures à hauteur de 450 000 francs; pour la Bâtie-Festival de Genève, nous donnons 850 000 francs, et vous avez même voté aujourd'hui 100 000 francs supplémentaires, etc., la liste est très longue. Mais, pour l'Office du tourisme qui, dans tous les pays du monde, s'efforce tous les jours de faire venir du monde à Genève et en voyant comment vous réagissez aujourd'hui, je peux vous dire que les gens vont réfléchir avant de venir à Genève.

M. Sidler dit que nous faisons de la publicité pour faire venir les gens qui habitent loin et, cela, vous, l'Alternative, ne l'acceptez pas. Mais pour qui voulez-vous faire de la publicité? Pour les gens qui habitent à la Jonction? Mais ils connaissent déjà Genève! Concernant les fêtes à Genève, notre département des affaires culturelles en propose et je trouve que nous ne pouvons pas nous plaindre à Genève avec toutes les fêtes populaires qui sont organisées par notre municipalité.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je vous demande de donner un signe positif à Genève Tourisme et, de ce fait, vous donnerez aussi un signe pour la Genève internationale, et ne dites pas aujourd'hui que vous ne voulez pas que les gens viennent visiter Genève ou y passer des vacances!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne vais pas revenir sur l'apport économique d'un office du tourisme, car je crois que cela a été dit et démontré à plusieurs reprises. J'aimerais inviter nos collègues de l'Alternative à être particulièrement attentifs aux propos de M. Muller, qui nous a annoncé un changement dans l'attitude de l'Office du tourisme; il nous a annoncé une implication de ce dernier dans le cadre du développement durable. Maintenant, nous avons deux solutions, soit être très dogmatiques et refuser cette somme à l'Office du tourisme, soit entrer en matière, ce qui montrerait que nous pouvons dépasser le dogme et que nous pouvons vraiment encourager l'Office du tourisme qui, petit à petit, change aussi de politique.

J'invite nos collègues de l'Alternative à voter cette somme; en tout cas, cela sera l'option du Parti démocrate-chrétien.

M. Bernard Lescaze (R). Ce débat est effectivement récurrent dans notre Conseil municipal depuis des années. Aujourd'hui, on nous annonce, mais surtout nous le constatons dans la réalité, que l'Office du tourisme a modifié ses perspectives. Je pense alors que le sens du vote d'une subvention à cet office lui aussi se modifie.

Aujourd'hui, si une majorité du Conseil municipal refuse cette légère subvention à l'Office du tourisme, cela voudra dire que le Conseil municipal refuse le maintien d'une activité essentielle à la vie économique genevoise. Cela voudra dire aussi, parce que nous ne nous sommes pas trompés sur les propos que vient de tenir le représentant des Verts, qu'un certain nombre de Genevois dans cette ville refusent, même pour des séjours de brève durée, même pour des séjours touristiques, ceux qui viennent de loin. Je ne pense pas du tout que le représentant Vert a parfaitement compris les propos qu'il tenait; il a d'ailleurs soigneusement évité de nommer tel ou tel pays, mais il a bien dit: «Ceux qui viennent de loin», et il voulait qu'on fasse de la propagande pour ceux qui sont plus proches. J'ai noté très exactement les propos qu'a tenus le représentant des Verts, Monsieur le président. Je crois alors que ces positions reflètent d'abord une méconnaissance du tourisme, parce que les touristes viennent de près ou de loin, mais effectivement nous faisons en ce moment de la propagande plutôt pour ceux qui viennent de pays plus lointains.

Aujourd'hui, l'important est de savoir si l'on désire continuer à promouvoir le tourisme, qui est malgré tout une des activités économiques de Genève au moins depuis deux siècles, ou si l'on veut, à Genève, de nouveau interdire cette activité. Je commence à trouver qu'on fait beaucoup d'interdictions à Genève, que la majorité du Conseil municipal refuse beaucoup de choses. A un moment donné, il faut se décider pour le soutien ou non de ces activités, qui sont productives, parce que c'est comme le patrimoine financier, le tourisme rapporte à Genève et il ne rapporte pas seulement pour la construction de la halle 6 ou de Palexpo, il rapporte également des salaires, des postes de travail, etc.

Je pense que le vote de cette subvention doit manifester clairement un oui, que nous voulons conserver un certain nombre de postes de travail, un certain nombre d'entreprises ou, sinon, que nous voulons y renoncer. Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour reprendre les propos tenus lors de la séance précédente par ma collègue Michèle Ducret, cela voudra aussi dire qu'il faudra que nous, dans notre budget municipal, dans les années suivantes, nous serrions la ceinture sur les activités sociales qui sont en partie financées par les recettes générées par les étrangers qui séjournent temporairement à Genève.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Sans vouloir polémiquer, Mesdames et Messieurs, en réponse à ce qui a été demandé tout à l'heure, je puis vous

dire qu'actuellement la plus grosse partie des touristes qui viennent à Genève sont des gens de Suisse, ce ne sont donc pas des étrangers. Après, il y a d'abord les pays européens, ensuite le Japon, les États-Unis et probablement les pays du golfe Arabo-Persique. Mais le plus gros de la troupe, ce sont des Suisses.

Je crois que cela ne sert à rien de continuer à discuter. Je vous sens, comme le Conseil administratif le propose, prêts à voter cette subvention qui est inférieure à 5% du budget de l'Office du Tourisme de Genève. Je crois que ce serait vraiment encore une fois un signe positif envers une démarche qui va dans le sens de ce que nous voulons; l'Association des intérêts de Genève, comme elle s'appelait à l'époque, fait tout ce qu'il faut pour le bonheur de Genève.

Mis aux voix, l'amendement de l'Entente demandant une augmentation de 200 000 francs pour l'Office du tourisme est refusé par 37 non contre 35 oui (1 abstention).

Le budget de M. Muller, pages 23 à 34, est adopté.

Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Comme nous abordons le budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, il se pose la question de savoir si c'est un bon ou un mauvais budget. A priori, on peut constater que, sur les quatre années qui ont précédé, c'est un budget qui est bien tenu. Il est bien tenu en ce qui concerne les charges de personnel. Nous avons beaucoup parlé de l'accroissement massif du personnel de l'administration pendant ces quatre années; nous ne retrouvons, et loin s'en faut, pas cette inflation du personnel dans le cadre du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. C'est également un département qui est bien tenu en ce qui concerne l'ensemble de ses charges et, en conséquence, on peut imaginer que, peut-être, ce serait un bon budget. Pourtant, la question qui se pose est moins de savoir si l'argent qui est dépensé pour ce département est bien placé sur des lignes budgétaires ou de savoir si, finalement, il est raisonnablement mal dépensé.

Pour apprécier le travail que nous devons faire maintenant sur ce département, je crois que, avant tout, il y a lieu de s'intéresser aux pages vertes du projet de budget que nous avons reçues et qui ont trait aux investissements. En particulier, on se souvient que le Conseil municipal, lors de sa dernière séance supplémentaire de samedi 23 novembre 2002, a voté à l'unanimité la motion M-83, après trois autres motions votées avec le même enthousiasme, demandant de construire des logements. Eh bien, si je regarde les pages vertes du budget, je constate qu'en

quatre ans le magistrat concerné n'a proposé aucune réalisation de logements. La dernière fois que le Conseil municipal a voté pour la réalisation de logements, c'était le 24 juin 1997...

Une voix. Où en est-on?

M. Jean-Marc Froidevaux. C'est à la page 165 du projet de budget 2003, pour ceux qui sont motivés... Il en va de même pour la construction de nouveaux immeubles; ce fut le 3 juin 1986 qu'a été réalisé l'immeuble au 19, rue du Môle, Pâquis-Centre 2B. Vous voyez à quel point nous sommes hors jeu en ce qui concerne le département chargé des constructions de la Ville de Genève et, que nous votions 100 millions de francs ou que nous ne votions rien, en quatre ans, nous n'avons pas réalisé un seul logement.

Pourtant, le Conseil municipal l'a démontré, nous sommes unanimes à dire que c'est notre priorité, que ce sera notre langage à tous, les 80 conseillers et conseillères que nous sommes et l'ensemble des candidats, donc nous serons bien 250 à dire que, à Genève, nous devons construire. En quatre ans, nous n'avons rien fait!

Au début de cette législature, le magistrat a requis une enveloppe de 5 millions de francs destinés à faire des opérations financières. Vous trouvez cette enveloppe à la page 181 de votre projet de budget 2003 et vous vous amusez à constater que l'on a réalisé trois opérations, soit une acquisition à Saint-Jean, dans l'unique but d'annuler un plan localisé de quartier, de telle manière à maintenir sur cette parcelle la villa, certes affectée à une crèche. Mais, en lieu et place de cette crèche, il était prévu de construire un important immeuble, projet que nous avons voté, également à l'unanimité moins une abstention; c'était probablement en 1992 ou 1993.

La deuxième opération, c'est l'acquisition d'une parcelle sur l'ancien site des Services industriels, au lieudit «Artamis». C'est sur les 5 millions de francs que le magistrat a requis pour faire des promotions immobilières que nous avons acquis cette parcelle, que vous retrouvez quelques pages avant dans la rubrique «Aménagements d'espaces verts et de chemins piétonniers». Vous voyez que, là aussi, on dit qu'on vous propose de voter des enveloppes pour faire des opérations financières qui deviennent, par la suite, des espaces piétonniers.

La troisième acquisition – *last but not least* – c'est évidemment la rue de Lyon où je vous rappelle que, pour 11,5 millions de francs, nous avons acheté une bulle d'air. Nous savions, par essence, que les parfums sont chers, mais 11,5 millions la bulle d'air à la rue de Lyon, c'est véritablement une mauvaise politique.

En ce qui concerne la Voirie, qui représente le deuxième élément de la politique du département en question, nous sommes là aussi unanimes pour constater que la ville mériterait un effort sensible. Le budget reste toujours aussi important, il est toujours aussi efficace, mais la presse de ce matin, en particulier *Le Temps*, lu en vitesse à la salle des pas perdus, nous dit que la solution pour le nettoyage de la ville ne passe pas par le budget que nous sommes en train de voter, que la solution passe, encore et toujours, parce que c'est la politique de la gauche, par la répression. En conséquence, on nous annonce d'ores et déjà que nos «argoulets» vont intervenir sur la voie publique de telle manière à verbaliser, «procès-verbaliser», menotter l'ensemble des citoyens qui, par hypothèse, auraient commis cette incivilité majeure que de laisser quelques détritus sur la voie publique. Bien sûr qu'il y a lieu d'intervenir, bien sûr qu'il y a lieu d'avoir une politique, mais nous constatons effectivement que la politique c'est d'abord la politique de la Voirie et c'est très subsidiairement la politique de la maréchaussée. En l'espèce, comme nous n'avons pas de politique de Voirie, on nous dit: «Dormez tranquilles, citoyens, la maréchaussée verbalise!»

Voilà ce que le magistrat du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie vous propose au titre de politique du logement: rien; au titre de la Voirie: des amendes. Votez ce budget et soyez-en heureux!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai l'habitude d'entendre M. Froidevaux, qui prend souvent longtemps la parole pour ne rien dire. Je dois dire qu'aujourd'hui vous avez excellé dans cet exercice qui vous caractérise, Monsieur Froidevaux. Pour ma part, vous me permettez d'être un peu plus bref et d'amener peut-être un peu plus de contenu.

S'agissant de la polémique que vous avez cru devoir instaurer par rapport aux acquisitions foncières, votre lecture un peu rapide du projet de budget vous a fait sauter la ligne de l'acquisition de l'immeuble du 40, rue de Zurich. Vous auriez pu vous en souvenir, même si vous, les libéraux, vous étiez opposés, à l'époque, à cette acquisition, parce qu'une des caractéristiques du groupe libéral, c'est de dire: «Mais la gauche ne fait rien...», en oubliant de mentionner, bien entendu, que chaque fois que nous avons des projets qui sont soumis ici, notamment pour des acquisitions foncières, le groupe libéral est le premier à les contester. On ne vous a donc pas attendu pour mener cette politique, heureusement, car, sinon, nous en serions encore plusieurs années en arrière.

Mais vous avez surtout oublié de dire, Monsieur Froidevaux, qu'il y a un projet qui dort dans notre ordre du jour habituel, la proposition PR-251, qui vise à acquérir la parcelle du Foyer de Sécheron, pour près de 10 millions de francs.

Voilà une bonne gestion des deniers publics que la majorité du Conseil municipal soutient, et peut-être que vous, libéraux, allez vous rallier à ce projet, parce que, finalement, je ne désespère pas que vous deveniez un jour raisonnables; alors, peut-être qu'avec la majorité de gauche et des Verts vous pourrez voter cette acquisition foncière. Elle permettra, grâce au travail du Conseil administratif, de construire cent logements sociaux sur la parcelle du Foyer de Sécheron. Ces logements ne seront pas des propriétés par étage, ils ne seront pas destinés à une petite catégorie de citoyens fortunés; nous pourrions, grâce à cette intervention, construire cent logements sociaux en ville de Genève.

Vous avez également oublié de rappeler, Monsieur Froidevaux, mais je pense que c'est parce que votre mémoire vous fait défaut ce matin, que nous avons, à l'îlot des 5-7 de la rue des Grottes, un projet qui va permettre de construire également des logements, des logements de coopérative... (*Remarque de M. Froidevaux.*) Je conçois bien que cela vous dérange, parce que ce ne sont pas des paroles creuses, ce sont des exemples concrets qui disent exactement le contraire de vos paroles creuses.

Ce que je dis par là, et je ne vais pas accaparer la parole plus longtemps parce que chacun le sait ici, c'est que non seulement la Ville a un rôle très actif en matière de mise sur le marché de logements sociaux, mais que celle-ci, notamment par l'intermédiaire de celui qui vous parle, a beaucoup œuvré pour débloquer des projets où entraient en jeu des privés. Vous le savez, notamment le plan localisé de quartier de Saint-Jean avait été bloqué; nous étions partis pour des années de procédure et c'est grâce à la procédure de conciliation menée par la Ville que nous avons réussi à débloquer cette opération qui va démarrer. Je vous rappelle que là aussi nous parlons de dizaines de logements.

Autre exemple, et je me limiterai à celui-ci qui concerne le secteur des falaises à Champel. Vous savez que nous allions au-devant d'un référendum et que grâce, encore une fois, à l'intervention de la municipalité, en particulier de celui qui vous parle, nous avons réussi non seulement à éviter le référendum, mais à débloquer ce projet, à l'améliorer grâce à l'intervention des habitants. Cela, ce sont des exemples et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en amener beaucoup plus pour vous démontrer le rôle que nous jouons dans cette municipalité – Monsieur Froidevaux, je regrette de devoir le rappeler – de gauche; effectivement, ce n'est pas forcément une politique de droite. Nous avons compris que ce budget reflète notre politique de gauche, que ce n'est pas la vôtre, mais c'est bien celui-ci que nous vous proposons aujourd'hui de voter.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le président, j'annonce d'ores et déjà que j'ai deux amendements concernant mon département et que je les présenterai dès que nous arriverons aux pages les concernant.

Page 40, cellule 2102, Administration et opérations foncières, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous avons reçu un amendement demandant une augmentation de 80 000 francs. Celui-ci va vous être présenté par M. Ferrazino, conseiller administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je prends la parole très brièvement, Monsieur le président. Il s'agit d'une proposition que j'ai souhaité réintroduire, puisqu'une majorité de la commission des finances l'avait déduite de notre budget, à savoir 80 000 francs qui se composent de 20 000 francs pour des maquettes et de 60 000 francs pour un tout-ménage, qui est lié au projet CEVA, c'est-à-dire à la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, via la Praille.

Ayant entendu le Conseil municipal, en particulier quand j'ai pris connaissance de la motion M-317, de M. Michel Ducret, entre autres, qui nous demandait de développer l'information la plus large possible, et pas seulement devant le Conseil municipal mais également devant nos citoyens, je me dois de venir vous présenter cet amendement pour vous demander de réintroduire ces deux lignes budgétaires. Sachez que vous ne pouvez pas demander tout et le contraire de tout en même temps, à savoir qu'en votant la motion M-317 vous nous avez demandé de faire un travail de concertation, que nous sommes prêts à faire, mais il faut nous en donner les moyens.

Certains s'étonneront que la concertation puisse impliquer des frais de cette nature-là. Je dis simplement que les deux haltes RER que sont la halte de la gare des Eaux-Vives et celle de Champel-Hôpital ne concernent pas que les habitants de ces deux quartiers, ce sont, comme on l'a dit, non pas des trams qui vont rouler sur ces rails, mais véritablement un trafic régional RER. Ce sont donc des concertations que j'entends mener à l'échelle de l'ensemble de la municipalité.

Par conséquent, il faut nous donner les moyens financiers pour pouvoir atteindre cet objectif. Aussi, je vous demande, au nom du Conseil administratif, de réintroduire ces 80 000 francs dans cette ligne budgétaire, groupe de comptes 318 de la cellule 2102, dans le cadre du service chargé des opérations foncières.

M. Bernard Lescaze (R). J'entends bien la demande qui, d'ailleurs, porte sur un chiffre modeste, soit 80 000 francs – aujourd'hui, nous voyons des dizaines de millions de francs défiler – mais le problème est un peu différent. Je souhaiterais que le conseiller administratif réponde à deux questions.

La première question est, si j'entends bien ce qu'il souhaite faire dans l'information, que je ne comprends pas très bien pourquoi cette information, destinée à toute la ville et non pas à quelques quartiers – M. Ferrazino a parfaitement raison en cela – ne pourrait pas s'insérer dans ce nouveau tout-ménage que j'ai reçu récemment, comme la plupart d'entre vous, j'imagine, puisque vous habitez tous la ville de Genève. On nous a annoncé que celui-ci allait paraître périodiquement l'année prochaine, sur des crédits que nous avons peut-être votés, je n'en ai pas le souvenir, mais qui certainement figurent dans ce projet de budget. Il faudrait d'ailleurs que le Conseil administratif nous dise dans quelle rubrique ce crédit figure de façon que nous soyons certains que ces montants sont suffisants. Il me semble qu'au moment où nous cherchons à lutter contre les doublons, il faut les éviter. Le tout-ménage, d'ailleurs élégamment présenté, de la Ville de Genève pourrait parfaitement se prêter dans un numéro ultérieur à cette présentation.

La seconde question est un peu plus délicate. Il s'agit de la réelle coordination entre la Ville et l'Etat, notamment entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, présidé par M. Ferrazino, de l'Alternative, et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, présidé par le socialiste Moutinot. Je tiens quand même à dire, mais cela n'aura certainement pas échappé à M. Ferrazino, qui salarie aux frais de la Ville quelqu'un pour suivre les dossiers politiques – qui appartient d'ailleurs au Parti socialiste – que M. Moutinot, dans le budget du Grand Conseil qui sera voté la semaine prochaine, a fait retirer un montant de 35 millions de francs qui était destiné à la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse sous prétexte qu'en aucun cas on n'arriverait en 2003, en raison de l'état d'avancement ou de non-avancement des travaux, à dépenser quoi que ce soit. Cela me pose d'ailleurs un problème, puisque le Parti radical était soucieux que le raccordement de la Praille - Eaux-Vives avance rapidement. Or, semble-t-il, de l'aveu même du chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, il n'y aura pas un centime de dépensé en 2003.

La seconde question, puisque j'imagine quand même que vous êtes au courant et que vous travaillez en coordination, est si véritablement, Monsieur le conseiller administratif, ces 80 000 francs sont nécessaires cette année, en 2003, ou si vous ne pourriez pas reporter la dépense, même modeste, en 2004, et, s'il y avait déjà besoin d'une information, la faire, comme je le suggérais, à l'intérieur du nouveau tout-ménage de la Ville de Genève.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous m'avez posé deux questions, Monsieur Lescaze, et je peux les résumer, parce que vous les avez développées assez longuement. La première question est de savoir si les magistrats de la Ville que nous sommes, pour le moment, prenons nos instructions

auprès de l'Etat. La réponse est négative. Pour notre part, nous n'avons pas l'habitude de prendre nos instructions auprès de l'Etat, nous gérons nous-mêmes nos dossiers et, évidemment, quand ils impliquent une concertation avec l'Etat, voire avec la région, nous nous employons à faire en sorte que cette concertation puisse avoir lieu non seulement avec les entités, je le disais tout à l'heure, que sont la municipalité, l'Etat et les communes voisines, mais également avec la population de cette région. A ce niveau-là, et indépendamment de la date du jour et du mois où nous allons commencer à ouvrir le chantier, donc à payer la première facture, la concertation vient en amont.

Ce que je souhaite, indépendamment du calendrier fixé par l'Etat et dans le sens de l'esprit de la motion défendue notamment par votre collègue M. Ducret – dont je regrette l'absence aujourd'hui – c'est de faire une information le plus rapidement possible sur des projets qui vont avoir un impact au niveau de l'aménagement très fort sur deux de nos quartiers à Genève – d'ailleurs certains se demandaient pourquoi pas trois – c'est-à-dire celui des Eaux-Vives, au niveau de la gare des Eaux-Vives, et celui de Champel-Hôpital. J'estime que, sachant aujourd'hui que ces projets vont se réaliser avec l'aide de la Confédération, comme vous le savez, et le financement cantonal, la moindre des choses pour une municipalité, si gouverner c'est prévoir, c'est précisément d'aller au-devant de la population, au-devant des associations, au-devant des différents groupes politiques pour discuter de ces questions.

Je peux vous dire également, et vous le savez, que la Ville va «hériter» de 30 000 m² de surface à la gare des Eaux-Vives. Les CFF en ont également une partie. Comment allons-nous gérer cela? Là aussi, il y aura des logements. M. Froidevaux ne pourra plus faire sa litanie en disant que la Ville s'en désintéresse, au contraire, nous avons des projets. (*Remarque.*) J'avais oublié de le dire tout à l'heure, mais permettez-moi de le rappeler maintenant, c'est encore un projet supplémentaire où du logement social pourra être construit.

A la deuxième question, Monsieur Lescaze, je répondrai deux fois oui. Il est vraiment nécessaire d'avoir cette possibilité d'utiliser de l'argent pour une information. La première question – qui est pleine de bon sens – était celle de savoir si on ne pouvait pas prendre l'argent ailleurs. Maintenant, je vous remercie des qualificatifs que vous avez donnés pour le tout-ménage qui a été envoyé par le Conseil administratif. Je n'en ai pas du tout la paternité, c'est un travail en commun du Conseil administratif et de notre chargé de communication. Je suis comme vous, je le trouve plutôt bon, c'est une communication très générale sur tout ce que fait la Ville, sur les prestations qu'elle fournit, mais je n'entends pas accaparer le tout-ménage de l'information du Conseil administratif sur des projets d'aménagements, parce que je peux vous dire que je pourrais remplir plusieurs colonnes et que je pourrais en envoyer tous les mois. Ce n'est donc pas du

tout l'objectif de ce tout-ménage. M. Muller me le rappelle à juste titre et il ne serait pas d'accord avec cette manière de procéder. Alors, ne mélangeons pas tout!

Je crois que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire de faire une information ciblée sur cette problématique de la liaison RER: Cornavin-Annemasse par les Eaux-Vives et la Praille. Aujourd'hui, ce que nous vous demandons avec notre amendement, c'est de nous permettre, premièrement, de présenter une maquette avec les 20 000 francs et, deuxièmement, de faire des tout-ménage d'information avec les 60 000 francs. Nous ne vous demandons ni plus ni moins que cela.

Le président. J'interromps ce débat ici. Nous le reprendrons après la pause de midi.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprendrons nos débats à 13 h 30. Je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3894
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3894
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B). Suite du premier débat	3894
4. Propositions des conseillers municipaux	3926
5. Interpellations	3926
6. Questions écrites	3926

La mémorialiste:
Marguerite Conus